

Séance du 29 Novembre 2001

L'an deux mil un le vingt neuf Novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, M. Yvon FOLLOROU, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Yvon FOLLOROU à M. Jacques TILLY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2001

Date de Publication : 4 Décembre 2001

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Aménagement et réduction du temps de travail : Principe et déroulement de la démarche
--

Le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement et réduction du temps de travail qu'il propose au personnel communal, il rappelle au Conseil que les collectivités locales sont compétentes pour définir le temps de travail, sa durée et ses modalités d'aménagement, compétences légalement prévues par la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

Au Premier Janvier 2002, la durée du travail effectif sera fixée à trente cinq heures par semaine, la Mise en place des trente cinq heures s'inscrit dans une dynamique qui associe l'aménagement et la réduction du temps de travail, elle a été l'occasion d'établir et de valider un état des lieux de l'organisation de la collectivité et de définir un projet de protocole. Le Maire soumet ce projet à l'approbation du Conseil, il propose de le soumettre pour avis au comité technique paritaire du centre de gestion du 19 Novembre 2001. Accord du Conseil Municipal.